

# Réchauffement climatique : une capacité de gestion de crises dépassée selon le Haut Conseil pour le climat

Publié le 29 juin 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

L'année 2022, exceptionnellement chaude et sèche, a eu en France des effets graves sur les personnes, les écosystèmes et les activités économiques. Les dispositifs de prévention et de gestion de crises n'ont pas permis d'éviter les conséquences du réchauffement climatique en 2022, selon le rapport du Haut Conseil pour le climat du 28 juin 2023.

En 2022, la **température record** correspond à la température moyenne en France à l'horizon 2050-2060 pour un niveau de réchauffement planétaire de 2 °C (+ 2,9 °C par rapport à 1900-1930). Le réchauffement en France sur la décennie 2013-2022, de + 1,9 °C, est supérieur au réchauffement global sur la même période (+ 1,15 °C). Ce réchauffement est **imputable aux activités humaines**.

Le **déficit de précipitations** représente 25% par rapport à 1991-2020. **Faibles précipitations et fortes températures** ont induit une **sécheresse des sols superficiels exceptionnelle** pour les trois quarts du territoire métropolitain entre juillet et septembre 2022.

Ces facteurs engendrent une sensibilité accrue au **risque de feu** : 72 000 hectares ont brûlé en 2022, dont 41% à l'occasion de quatre feux hors normes en Gironde.

Dans son [rapport annuel 2023](#), le Haut Conseil pour le climat (HCC) avertit que la France n'est pas prête à faire face aux conséquences du réchauffement climatique.

## Des impacts graves qui dépassent la capacité de prévention et de gestion de crises de la France

Le HCC énumère les effets graves sur les **personnes**, les **écosystèmes**, les **activités économiques** et les **infrastructures**, en dépit d'un engagement exceptionnel de moyens de gestion de crises :

- les **vagues de chaleur estivales** ont induit **2 816 décès** en excès ;
- la production agricole a subi des **baisses de rendement de 10% à 30%** ;
- l'**approvisionnement en eau potable** a connu de fortes tensions dans plus de **2 000 communes**, pointant les limites du dispositif public de gestion de l'eau ;
- les **dommages aux bâtiments** (fissures) causés par la sécheresse des sols argileux ont donné lieu à 8 000 demandes de communes pour la reconnaissance de catastrophe naturelle. Le coût est estimé à **2,9 milliards d'euros pour les assurances**. L'équilibre du système d'assurances n'est probablement pas pérenne du fait de l'accroissement des sinistres ;
- les **moyens nationaux de lutte contre les incendies de végétation** ont atteint les **limites de leurs capacités**. Des moyens étrangers ont dû être déployés en renfort sur les 7 800 feux ;
- sur les dix premiers mois de l'année, **65 cas autochtones de dengue** répartis en neuf foyers de transmission ont été identifiés. Le moustique tigre est présent dans 72 départements ;
- l'assèchement sur la façade atlantique a induit une **reproduction faible des oiseaux d'eau**, voire une **quasi-absence de reproduction** pour certaines espèces d'**amphibiens**.

## Des efforts insuffisants pour les objectifs 2030

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont **diminué de 2,7%** par rapport à **2021**, pour atteindre 403,8 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone (Mt éqCO<sub>2</sub>). Cela représente une **baisse de 25%** par rapport à **1990**.

Cette diminution est le résultat de fortes baisses dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment. Elle est compensée par des hausses dans les transports ou la transformation de l'énergie.

Si la France veut atteindre les **objectifs européens "Fit for 55"** de réduction des émissions nettes de GES de 55% en 2030 par rapport à 1990, le rythme de cette baisse doit doubler. La baisse annuelle moyenne de 9,1 Mt éqCO<sub>2</sub> enregistrée sur la période 2019-2022 reste éloignée des 17 Mt éqCO<sub>2</sub> du paquet législatif européen "Fit for 55".